

Commune de Cudrefin



Rapport de la commission des Finances

Référence au **préavis No 65-2023** :

Crédit d'investissement – Participation communale au projet "RC 503-B-P Cudrefin – La Sauge – Réfection de la RC, construction d'une piste cyclable bidirectionnelle, d'arrêts de bus et d'un système de gestion de la grande faune" et pose d'une conduite d'approvisionnement en eau potable du secteur La Sauge

Membres de la commission :

Roland Pfister
Romain Salzmann
Sylvain Baumann
Arnaud Heiniger
Didier Gattlen

15 janvier 2023

La commission des finances, représentée par Roland Pfister, Romain Salzmänn, Didier Gattlen, Arnaud Heiniger et Sylvain Baumann, ont pris connaissance, le 22 décembre 2022, du préavis n° 65-2023 intitulé : **Crédit d'investissement – Participation communale au projet "RC 503-B-P Cudrefin – La Sauge – Réfection de la RC, construction d'une piste cyclable bidirectionnelle, d'arrêts de bus et d'un système de gestion de la grande faune" et pose d'une conduite d'approvisionnement en eau potable du secteur La Sauge.**

Le document nous a été présenté par M. Richard Emmenegger, syndic, M. Jean-François Millet, municipal et M. Charles Tartaglia, chef de projet du bureau CHT Consulting & Construction Sàrl.

Voici ci-dessous les points de compléments ayant été discutés lors de la séance de présentation et permettant une prise de décision :

- Il est tout d'abord très important de préciser que l'entier des travaux de réfection de la route et piste cyclable entre la sortie de Cudrefin et celle de la Sauge, c'est-à-dire entre les panneaux routiers, sera à la charge du canton. Il en va de même pour son entretien.
- La commune de Cudrefin prendra à sa charge les travaux en traversée de localité, qui bénéficient actuellement d'une subvention de l'ordre de 50%, les travaux de pose de la conduite d'eau potable entre Cudrefin et la Sauge, la mise en conformité de l'arrêt de bus à La Sauge, ainsi que les aménagements tels que les trottoirs.
- Dans le cadre de son projet de réfection de la route et piste cyclable, le canton a prévu de placer un nouveau système de détection de la grande faune, ce qui permettrait d'éviter de nombreux accidents aux utilisateurs et donc en partie aux habitants de Cudrefin. Il est à préciser que ce système est entièrement à la charge du canton.
- Le refus de la participation à la réfection de la RC et piste cyclable pourrait, dans le pire des cas, amener à l'abandon du projet par le canton, ce qui, non seulement nous ferai perdre une belle opportunité au niveau de nos infrastructures (réfection RC, piste cyclable, mesure de la grande faune) mais de plus, nous obligerait tout de même à exécuter les travaux de canalisation d'eau potable jusqu'à la Sauge. La remise à niveau de l'arrêt de bus de La Sauge est également une question de temps car il est de la responsabilité de chaque commune de remettre en conformité ce type d'infrastructure en adéquation avec les obligations au niveau de la mobilité réduite. Pour rappel, l'arrêt de bus actuel est non conforme. Si la commune effectuait ces travaux sans le projet principal de réfection de la route et piste cyclable, les prix unitaires seraient plus élevés car nous ne bénéficierions plus du rabais de volume du projet intégral.

En conclusion, et après étude du dossier lors de la séance, la commission des finances propose d'**accepter le crédit d'investissement** tel que décrit dans le préavis N°65-2023. La commission tient à préciser que le crédit d'investissement total de **750 kCHF** correspond au **montant brut des travaux, duquel devront être retranchées les subventions**, dès leur réception.

La commission des finances remercie M. Richard Emmenegger, M. Jean-François Millet et M. Charles Tartaglia pour les informations et explications de très bonne qualité reçues lors de la séance.

Le 26.01.2023

Roland Pfister
Conseiller communal



Sylvain Baumann
Conseiller communal

Romain Salzmänn
Conseiller communal



Didier Gattlen
Conseiller communal



Arnaud Heiniger
Conseiller communal

